

T 7306

467611

~~MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
PLACE HAUTE VILLE, 24e ÉTAGE
700 EST, BOUL. ST-CYRILLE
QUÉBEC, QUÉBEC, G1R 5H1~~

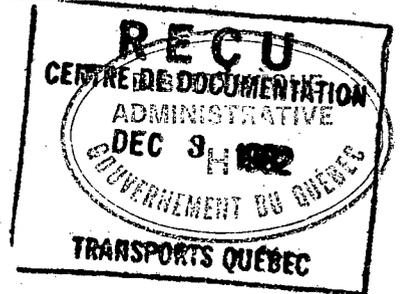
MINISTERES DES TRANSPORTS ET DES TRAVAUX PUBLICS

GUIDE POUR LA CONFECTION
DES PLANS D'ORGANISATION

QUEBEC, Avril 1973

Service des conseillers
en gestion,
Bureau du Sous-ministre.

CANQ
TR
BSM
154



GUIDE POUR LA CONFECTION DES PLANS D'ORGANISATION

1- DEFINITION

Un plan d'organisation est une représentation de l'organisation du travail à l'intérieur d'une unité administrative.

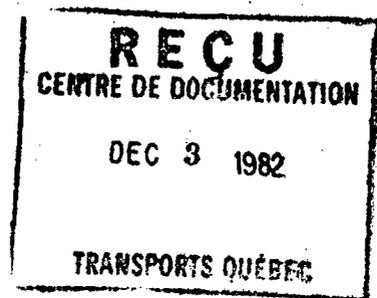
2- OBJECTIF

Concevoir l'organisation du travail à l'intérieur d'une unité administrative de façon à supporter les objectifs des échelons supérieurs dans le cadre des politiques approuvées.

3- CONTENU

Le plan d'organisation d'une unité administrative comprend:

- a) Un organigramme sommaire la situant dans sa Direction générale.
- b) Un énoncé des objectifs qui lui sont pertinents dans la Direction générale à laquelle elle appartient.
- c) Un énoncé des principales politiques qui régissent son action.



- d) Une définition de sa vocation.
- e) Un organigramme détaillé montrant les groupes de travail qui la composent (services, divisions, sections, etc.).
- f) Une description de la vocation ou du rôle de chaque groupe de travail.
- g) Une description de fonction du personnel de direction (formules F-1 pour la Direction, le Service, la Division, la Section).

4- METHODOLOGIE SUGGEREE

L'étude portant sur l'organisation du travail à l'intérieur d'une unité administrative peut suivre les séquences analytiques suivantes:

a) Relevé de la situation actuelle

Le but de cette étape est de fournir une connaissance aussi complète que possible de l'unité administrative considérée et du milieu dans lequel elle évolue.

Les informations recueillies peuvent porter notamment sur les aspects suivants: sa vocation, ses objectifs, ses politiques, son évolution passée et future, ses programmes d'activités, ses canaux de communications, etc.

b) Analyse de la situation actuelle

Cette étape a pour buts:

- a) d'évaluer dans quelle mesure la situation actuelle permet à l'unité administrative considérée de consolider les objectifs et les politiques des paliers supérieurs;
- b) d'identifier les obstacles majeurs;
- c) d'énoncer les principes qui guideront les actions à entreprendre.

c) Projet préliminaire

Cette étape constitue une première approche à la solution des problèmes identifiés aux étapes précédentes.

Des alternatives de structures sont évaluées et une définition préliminaire de la structure qui semble la plus appropriée est établie.

On y retrouve alors les éléments mentionnés au chapitre
"Contenu".

d) Projet final

Le projet préliminaire est étudié par les autorités concernées.
Les modifications sont apportées s'il y a lieu et une décision
finale est prise sur le plan d'organisation de l'unité adminis-
trative concernée.

DEFINITION DES TERMES

OBJECTIF

L'énoncé des résultats que l'on vise à atteindre.

VOCATION

Définition des fonctions principales ou le rôle des unités administratives.

POLITIQUE

Un choix que le dirigeant fait entre différentes façons de réaliser un objectif.

